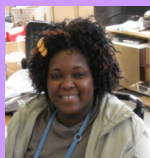


ZOOM 93

BULLETIN DE LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE SEINE-SAINT-DENIS
N°49 — avril 2013

ÉDITO



L'année 2013 a commencé avec le repas des adhérents début janvier au restaurant « Chalet du Lac » dans un cadre agréable et festif. J'exprime ma gratitude à tous les organisateurs de ce repas.

Le nouveau Conseil départemental (CD) a été installé le 20 février dernier. Je tiens à remercier tous les membres du CD précédent, avec une attention particulière pour les élus sortants. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux élus en formulant des vœux de réussite à tous pour cette nouvelle mandature. L'élection du représentant et du suppléant a eu lieu le 20 mars. Ils animent l'activité du conseil assisté de tous les élus. Le CD est au service de tous les adhérents, n'hésitez pas à le solliciter chaque fois que cela sera nécessaire.

Le foyer Clothilde Lamborot sis à Pantin qui était en travaux sera inauguré le 27 mars. Une journée SEP est en préparation, elle aura lieu en mai prochain. La SEP est une pathologie qui gagne à être connue du plus grand nombre, donc cette journée sera une belle initiative.

Autre fait marquant, l'association poursuit son action sur le baromètre d'accessibilité. La loi du 11 février 2005 prévoyait une accessibilité généralisée d'ici 2015 se rapprochant. Il y a encore des efforts à réaliser pour satisfaire cette exigence.

Toujours dans un esprit de progrès, il est nécessaire d'être encore plus attentif aux dysfonctionnements de PAM 93, il ne faut pas hésiter à faire remonter les difficultés à la délégation et au Conseil départemental.

Cet éditorial serait incomplet sans quelques mots sur le service auxiliaire de vie de l'APF 93. La situation de ce service est en péril. Il ne bénéficie pas à ce jour de l'autorisation de fonctionnement, et de la tarification à hauteur des prestations assurées. Le financement de la PCH est à 17,59€ de l'heure pour une intervention du service coûtant près de 26€ de l'heure. L'association assure à ce jour la différence, elle pourra continuer jusqu'à quand ? Aussi, chaque élu, chaque décideur doit être sensibilisé à cette situation pour contribuer à y remédier. Ce service est essentiel, il doit perdurer. N'hésitez pas à vous mobiliser et à œuvrer pour sa survie.

Enfin, les beaux jours reviennent, aussi je vous souhaite un heureux printemps, avec entrain et dynamisme pour relever les nombreux défis qui nous attendent.

Diane Goli

Membre du Conseil départemental 93



SOMMAIRE

Évènement	Baromètre accessibilité 2012.....6	Qu'est-ce qu'entraîne une mise sous tutelle ?.....10
Nouveau conseil départemental.....2	Transport PAM - APF Évasion.....7	Actualité
Nouveau Zoom.....3	Repas des adhérents.....8	Cotisation familiale.....11
Tournoi de pétanque.....3	Opération « Papier cadeau ».....9	Coiffeuse à domicile.....12
Journée mondiale de la SEP.....4	Vie des structures	Coordonnées de la délégation.....12
Actualité	Café Fil.....9	Sudoku et solution.....11 et 12
Création de « Globe-trotters ».....5	Législation	

Nouveau Conseil départemental

LES MEMBRES COMMENCENT LE TRAVAIL.

Vous trouverez ci-dessous tous les membres nouvellement élus. Lors de la première réunion du Conseil du 20 février 2013, les anciens et les nouveaux membres se sont rassemblés pour faire connaissance, pour échanger sur leurs expériences des mandats précédents et pour commencer à expliquer les missions et répartir les représentations. Au moment du bouclage du *Zoom*, les élections du représentant et du suppléant n'ont pas encore été effectuées. En principe, elles auront lieu le 20 mars 2013 lors du prochain Conseil départemental. Cela fera l'objet d'un article dans le prochain numéro.



Fatoumata Binta Bah



Marie-Line Denis



Diane Goli



Hamid Kaci-Chaouche



Anne-Marie Léger



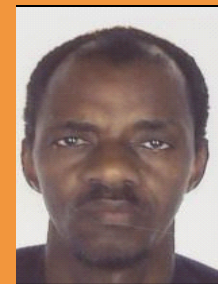
Kébo Okoudjou



Stanislas Samba



Michelle Scribot



Demba Soumaré

Nouveau Zoom

LA TRANSFORMATION SE POURSUIT.

Comme nous vous l'annoncions dans le précédent Zoom, le journal va continuer son évolution.

Tout d'abord, le journal deviendra un bimensuel, à partir de juin 2013. Vous pourrez donc lire encore plus régulièrement les informations. Le comité de rédaction élargi se réunira tous les mois (sauf en juillet et en août). Vous trouverez le détail des parutions ainsi que les mois de réunion du comité de rédaction ci-dessous. Les dates précises seront fixées ultérieurement.

Date de parution	Mois de réunion
Fin juin	Mai et juin
Fin octobre	Septembre et octobre
Fin décembre	Novembre et décembre
Fin février	Janvier et février
Fin avril	Mars et avril

Les directeurs de structures APF 93 ou un de leur représentant viendront rejoindre le nouveau comité de rédaction.

Autre changement, Nathalie Devienne ne sera plus rédactrice du journal.

« Cela a été un très grand plaisir de vous informer tous les trimestres, pendant de nombreuses années à travers le Zoom. Ce travail est très enrichissant, aussi bien dans les recherches à effectuer que dans la mise en page qui a évolué. Pour bien concevoir un journal, cela prend beaucoup de temps au détriment des autres missions. A partir d'avril, mon travail se recentrera sur l'accessibilité »

Une autre personne se chargera de continuer à vous informer régulièrement, dans l'avenir.

Le comité de rédaction



Tournoi de pétanque

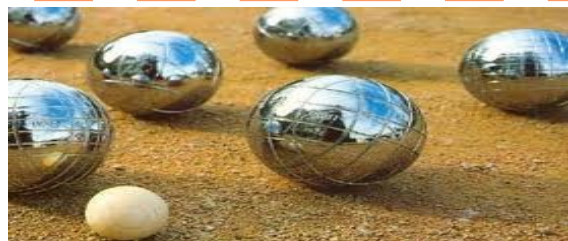
RÉSERVEZ CETTE DATE !

Retenez la date ! Cette année encore, la délégation est heureuse de s'associer avec le club de pétanque de Pantin pour une nouvelle édition du **Tournoi de pétanque**, ouvert à tous bien entendu !

Le samedi 29 juin 2013
de 11h à 19h

Au stade Charles Auray - 24 rue de Candale - à Pantin

Bientôt, toutes les informations complémentaires vous seront données via le blog de la délégation 93 <http://apf93.blogs.apf.asso.fr/> et par courrier. Nous pouvons déjà vous dé-



voiler qu'il y aura un barbecue géant, une prévente de billets de loterie avec tirage au sort le jour du tournoi et peut-être un groupe de musique !

Tous à la fête donc, pour le plus grand plaisir des équipes mixtes que nous prévoyons ! A très bientôt



journée mondiale de la SEP

A Rosny-sous-Bois AVEC



Dans le cadre de la journée mondiale de la Sclérose en Plaques (SEP), Margaret Dubourgnoix, chargée de la mission handicap à la ville de Rosny-sous-Bois a sollicité l'UNISEP et la délégation de l'Association des Paralysés de France du 93 pour une journée d'actions dédiées à la SEP. Elle sera l'occasion de réunir des professionnels et des associations variés qui seront là pour renseigner, écouter et répondre aux questions des personnes atteintes de SEP et de leur entourage et sensibiliser le grand public à cette maladie souvent méconnue.

LE JEUDI 30 MAI 2013
13h 30 à 18h
Hôtel de ville de Rosny-sous-Bois

Sous forme de forum, plusieurs thèmes seront abordés :

- ◆ vie à domicile,
- ◆ lien social,
- ◆ famille,
- ◆ travail,
- ◆ handicap, etc...

Des conseils juridiques et pratiques seront également dispensés sur les droits des personnes atteintes par cette maladie.

Une autre salle sera dédiée à des conférences qui réuniront des professionnels de santé et du personnel médico-social. Le programme complet de cette journée sera bientôt disponible et consultable sur les sites de la ville, de l'UNISEP et le blog de la délégation APF du 93 que vous pouvez d'ores et déjà consulter pour des vidéos témoignages : <http://apf93.blogs.apf.asso.fr/> .

A très bientôt !

Stéphanie Ouvry

Création du groupe « Globe-trotters »

LE RECENSEMENT VA COMMENCER.

Comment savoir si une personne en situation de handicap va pour se déplacer dans un quartier, pour aller chez un médecin ou au boulanger ? Une liste de lieux 0accessibles va être établie.

Le projet du groupe « Globe-trotters » va enfin se créer. Nous vous en informions dans le Zoom n°44.

Comme toutes personnes (handicapées ou valides), nous avons la nécessité et le besoin de se déplacer librement dans une ville. Pour se faire, il est nécessaire que le bâti et la voirie soient accessibles à tous. Malheureusement, ce n'est pas le cas partout. Il a donc été nécessaire de faire un guide avec « les bonnes adresses » accessibles.

Le but de ce groupe sera de recenser tous les lieux accessibles (commerces, cabinets médicaux et paramédicaux, établissements de loisirs, stationnements adaptés, ...) car les établissements recevant du public, comme les mairies, les bibliothèques, les postes, les différentes administrations..., le deviennent. Dans un deuxième temps, ce recensement sera diffusé via le blog de la délégation et sur un guide papier. Ce guide aura pour zone géographique le département de



Seine-Saint-Denis, ville par ville. Pour commencer, nous allons nous concentrer sur les quatre plus grandes communes : Montreuil, Saint-Denis, Aulnay-sous-Bois et Bobigny.

Pour concrétiser ce projet, une stagiaire viendra m'épauler pendant tout le mois de mai. Elle se chargera de le mettre en place, de poser le cadre, de commencer à prendre les premiers contacts.

Toutes ces démarches permettront de faire apparaître des grosses difficultés à certains endroits. Nous aurons tous les outils pour les communiquer aux communes et si nécessaire, entreprendre des actions plus fortes.



Le

Conseil départemental aura toutes les données pour concevoir une stratégie de revendication en accessibilité.

Nathalie Devienne

Naturellement, pour faire ce recensement, nous avons besoin de vous, adhérents et bénévoles. Notre souhait serait de constituer un groupe de personnes en situation de handicap et valides, en binôme. En effet, une personne handicapée a une certaine pratique des difficultés quotidiennes d'accessibilité, la personne valide pourra l'aider à affiner l'évaluation. De plus, la personne valide possède un regard « neuf » qui sera également utile. Elles seront complémentaires. Si ce nouveau projet vous intéresse, **n'hésitez pas à contacter Nathalie Devienne à la délégation.**

Baromètre accessibilité 2012

BOBIGNY PROGRESSE TIMIDEMENT.

A moins de 2 ans de l'échéance d'accessibilité du 1^{er} janvier 2015, l'Association des paralysés de France publie la quatrième édition du baromètre de l'accessibilité afin d'évaluer le niveau d'accessibilité des communes de France.



Alors que la loi handicap de 2005, dont l'accessibilité des établissements recevant du public et des transports en commun est un des pi-

liers, fête aujourd'hui ses 8 ans, l'APF publie sa quatrième édition du baromètre de l'accessibilité.

Conformément à son idée de mesurer l'avancement de mise en accessibilité de la France d'ici 2015, cet outil permet de mesurer l'avancement des travaux d'aménagement des chefs-lieux départementaux durant l'année 2012.

Première nouveauté de ce baromètre : Nantes, 3 fois championne, laisse la tête du classement à Grenoble ! Autre constat positif, la moyenne nationale prend 1 point supplémentaire, passant de 12/20 en 2011 à 13,2/20 en 2012. Cependant, ces améliorations ne sauraient masquer le retard de grandes villes comme Marseille, Besançon, Dijon, Valence ou **Bobigny**.

Avec cette édition du baromètre de l'accessibilité, l'APF constate une amélioration de l'état d'accessibilité des communes de France. Grenoble prend la tête du classement avec une moyenne de 18,4/20 (contre 17,4 l'année précédente pour Nantes), Nantes et Belfort se partagent la seconde place avec 17,4/20 de moyenne.

Pour les villes en queue de peloton, le résultat reste encourageant : Chaumont ferme la marche avec 7,7 de moyenne contre Bar-le-Duc l'année dernière avec 7,1. Quatre villes seulement (Chaumont, Moulins, Évreux et Digne-les-Bains) n'ont pas la moyenne, contrairement à quinze villes l'année précédente.

Quelques chiffres pour illustrer cette évolution :

- En 2010, 21 chefs-lieux départementaux étaient en-dessous de la moyenne ; ils étaient 15 en 2011, et plus que 4 pour cette quatrième édition ;
- En 2010, 14 chefs-lieux départementaux

avaient une note égale ou supérieure à 14 ; ils étaient 17 en 2011, et désormais 28.

- Moyenne nationale de la qualité de concertation pratiquée par la municipalité dans les CCA/CIA (Commissions Communales et Intercommunales pour l'Accessibilité) avec les associations: 6,70/10 en 2012 contre 5,96/10 en 2011

Avec plus d'un point gagné entre 2012 et 2011, la moyenne nationale du baromètre témoigne d'une réelle dynamique, dorénavant ancrée dans la majorité des municipalités. Mais la question lancinante demeure la même : **cela-sera-t-il suffisant pour respecter, dans les faits, l'échéance de 2015**, notamment pour certains types d'établissement tels que les commerces de proximité ou les cabinets médicaux et paramédicaux ?

Au-delà du classement général, c'est l'évolution de la note qui permet d'appréhender les dynamiques mises en place localement ou non.

Ne pas atteindre les 12/20 pour des villes telles que Marseille, Besançon, Dijon, Valence, Bobigny (88^e rang sur 96), interrogent sur la conduite d'une politique publique optimale en la matière, puisque pour preuve, elles n'engrangent pas le maximum de points sur ce volet.

Se situer en-deçà de 12/20 à moins de 2 ans de l'échéance de 2015 s'avère plus que préoccupant pour ces municipalités ; et que dire de Chaumont, Moulins, Évreux ou bien encore Digne-les-Bains qui n'accrochent toujours pas la moyenne après 4 éditions du baromètre.

Pour toutes ces villes, il faut souhaiter que l'accessibilité devienne enfin un enjeu politique avant les élections municipales de 2014. Espérons que Bobigny prenne conscience que l'échéance de 2015 se rapproche et qu'elle fasse beaucoup d'effort pour se rendre accessible.

Transport PAM - suite

LES DÉMARCHES S'ACCENTUENT.

Dans le numéro de juin 2012, nous vous informions que le Conseil départemental et la délégation avaient l'intention de créer un cahier de doléances, conte-

nant toutes vos plaintes concernant PAM, qui serait envoyé au Conseil général avec une copie au transporteur. Au fil des années, le Conseil départemental a constaté que ses dysfonctionnements persistaient et s'amplifiaient même, malgré plusieurs réunions avec eux. Le conseil a décidé d'agir d'une autre façon. Ce courrier mentionnerait toutes les difficultés que rencontrent les personnes en situation de handicap dans leurs déplacements et notre souhait de ren-

contrer le président du Conseil général. Cela a été fait en janvier 2013.

A ce jour, le Conseil Général ne nous a pas répondu. Nous souhaitons vivement que cet échange ait lieu pour connaître les solutions qu'il pourra apporter.

Par contre, PAM a déjà répondu. Le directeur reprend une à une toutes les plaintes et donne des explications. Il regrette que cela soit toujours les mêmes personnes ayant fait un témoignage (nous avons pris soin de ne pas mentionner les noms).

Si vous rencontrez encore des difficultés pendant vos déplacements avec PAM, n'hésitez pas à renvoyer la fiche d'évènement que vous avez reçu avec le *Zoom* de décembre 2012. Grâce à tous les témoignages, nous ferons un deuxième cahier de doléances. Si vous avez des difficultés pour remplir cette fiche, vous pouvez me contacter.

Nathalie Devienne

APF ÉVASION

Le printemps arrive et le soleil commence à briller, c'est le moment de faire des projets pour les vacances.

APF Evasion vous propose de jolis séjours à la mer, à la montagne ou à la campagne. N'hésitez pas à contacter Monique Gilbert pour vos dossiers d'inscription au :

01 48 10 25 35

**ou de lui envoyer votre dossier à :
Délégation APF (Monique GILBERT)
1, rue Gracchus Babeuf 93130 NOISY LE SEC**



Repas des adhérents

QUELLE JOURNÉE !

Comme à toutes les occasions où nous sommes susceptibles de nous retrouver tous ensemble, c'est Monique qui est chargée de l'organisation de celle-ci. Cette fois encore, elle nous a donc trouvé une salle de fêtes ? Mais quelle surprise cette année quand les invitations nous parviennent !

Il est quelque peu dissimulé à l'Orée du Bois et voici que surgit le Chalet du Lac ; grandiose le cadre cette fois-ci !

Le rendez-vous est fixé à 12 heures le samedi 5 janvier 2013. Le directeur de l'établissement ne tarde pas à venir nous ouvrir le grand portail et, dès notre arrivée, nous sommes dirigés vers un salon réservé, rien que pour nous ! Le décor est inhabituel !

7 ou 8 tables de 10 couverts chacune semble vouloir nous happer.

Sandra nous pointe consciencieusement sur le tableau et les adhérents arrivent en flot continu. C'est vrai que le menu est alléchant et rares sont ceux qui, malheureusement, ne



pourront se joindre à nous mais un souci de dernière minute parfois ne peut être exclu. Les retrouvailles sont chaleureuses et les conversations vont bon train. Déjà l'apéritif, tant convoité, nous est servi. Puis sans tarder, un succulent repas, digne d'une très bonne cantine, nous

est présenté et le plaisir réside à toutes les tables.

Dans ce somptueux établissement, dont la renommée n'est plus à faire, un après-midi dansant nous est proposé et, dès le dessert et le café engloutis, nous sommes comme attirés comme un aimant vers la piste de danse d'où la musique se charge de nous subjuguier depuis quelques temps déjà et où sont déjà rassemblés beaucoup de danseurs chevronnés, d'autres moins. Quel envoûtement...

Dans cette ambiance, le temps défile à toute allure. Déjà la valse des transporteurs commence et nous rappelle qu'il est l'heure de penser au retour !

Quelle merveilleuse journée...

Ginette Torond

Opération « Papier cadeaux »

UNE ACTION À RENOUVELER



L'opération « papier cadeaux » s'est déroulée du 3 au 24 décembre 2012. Cette action s'est effectuée à l'entrée du magasin de la FNAC de Noisy-le-Grand au centre commercial des Arcades.

Nous avons récolté 6 600 euros brut et nous avons effectué 1 600 euros de frais (pour les transports et les repas), soit 5 000 euros de dons pour l'Association des Paralysés de France de Seine-Saint-Denis.

Il y avait 20 personnes sur les plannings qui ont tourné, soit trois ou quatre bénévoles le matin et l'après-midi.

Nous remercions vivement tous les bénévoles qui nous ont aidés pour cette opération et pour leurs disponibilités. Comme cette action s'est bien déroulée, nous avons obtenu un partenariat avec la FNAC de Noisy-le-Grand pour les années à venir.

Priscillia Dabard

VIE DES STRUCTURES

SAMSAH-SAVS-SAV : Café Fil

AIDER LES AIDANTS



◆ **Parler à quelqu'un qui comprend**, qui écoute, c'est un grand soulagement quand on s'occupe d'un proche malade ou dépendant.

◆ **Être épaulé** par ceux qui ont vécu la même chose, bénéficier de leur expérience, de leurs astuces, à son rythme et en toute discrétion.

◆ **L'entraide devient simple comme de tisser un fil ...**

Ce temps s'inscrit dans l'aide aux aidants : se préoccuper de ceux qui aident et qui s'investissent chaque jour au côté des personnes en situation de handicap

◆ **Pour qui ?**

Toutes personnes, membres de la famille, conjoint, ami qui vient en aide à une personne en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés. Le Café fil a vocation de rassembler tous les aidants, quel que soit

l'âge et la cause de la dépendance de son proche.

◆ **Venir au Café fil...**

Chaque Café fil aborde une thématique. On s'y rend, avec juste un coup de téléphone (01.41.60.82.70 ou 71), même la veille !

Prochainement au café fil ...

● Samedi 20 avril 2013

Les objets et astuces pour faciliter le quotidien ? Ce qui permet d'améliorer la vie quotidienne et soulager les aidants

● Samedi 25 mai 2013 :

Le répit du temps pour soi, comment ? Maintenir son aide pendant plusieurs années avec sérénité.

● Samedi 29 juin 2013 :

L'épuisement des aidants - A qui en parler ?

Fabrice Muter

Directeur SAMSAH-SAVS-SAV

Qu'est-ce qu'entraîne une mise sous tutelle ?



PROTECTION DES MAJEURS

Plusieurs régimes de protection juridique sont prévus en fonction des capacités de la personne et de son besoin de protection. Dans ce numéro, vous saurez tout sur la tutelle protégeant une personne ayant une difficulté dans les actes de la vie civile.

Par principe, la majorité est fixée à 18 ans de sorte que toute personne est réputée être capable d'accomplir seule tous les actes de la vie civile dès lors qu'elle atteint cet âge.

Cette protection peut avoir lieu uniquement à l'occasion d'un acte particulier ou d'une manière continue.

◆ Qui sont les personnes concernées ?

La mesure de tutelle peut être ouverte pour une personne qui ne peut plus pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération :

- soit de ses facultés mentales
- soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté

La personne doit avoir besoin d'être représentée de manière continue dans les actes de la vie civile. La tutelle concerne une personne ayant une incapacité totale. Cette altération doit être médicalement constatée.

Par principe, la personne protégée ne peut plus passer d'actes à compter du jugement. Elle doit être représentée par son tuteur dans tous les actes de la vie courante à compter du jugement. Toutefois, le juge peut, dans le jugement d'ouverture ou ultérieurement, énumérer certains actes que la personne sous tutelle aura la capacité de faire seule ou avec l'assistance du tuteur.

◆ Actes concernant le patrimoine de la personne protégée :

Le tuteur accomplit seul les actes conservatoires et d'administratifs. Les actes de disposition nécessitent au préalable une autorisation du juge des tutelles ou du conseil de famille. Tous les actes passés postérieurement au jugement d'ouverture de la tutelle, par la personne protégée, sont nuls. A la mise en place de la tutelle, le tuteur devra obligatoirement procéder à un inventaire des biens et des ressources du majeur protégé qu'il fera parvenir au juge des tutelles. Il rend des comptes sur sa gestion.

◆ Actes relatifs à la personne du majeur protégé :

Concernant les autres actes relatifs à la personne, la personne protégée prend seule les décisions relatives à sa personne dans la mesure où son état le permet. En conséquence, si le juge n'a pas pris de décision encadrant spécifiquement la protection de la personne, le principe d'autonomie de la personne s'applique et il n'y a ni assistance ni représentation possible du majeur.

Néanmoins, le juge peut adapter l'exigence du consentement à la réalité de la personne. Si la personne protégée ne peut prendre une décision éclairée, le juge pourra prévoir, dès l'ouverture de la mesure ou ultérieurement en fonction de l'évolution de son état de santé, que le tuteur devra l'assister ou la représenter dans les actes touchant à sa personne. Le juge peut prévoir que cette assistance ou cette représentation sera nécessaire pour l'ensemble des actes touchant à la personne ou pour certains d'entre eux seulement ou pour une série d'actes au regard des éléments médicaux du dossier. Enfin, la personne protégée reçoit de la personne chargée de sa protection, selon des modalités adaptées à son état, toute information sur sa situation personnelle, les actes concernés, leur utilité, leur degré d'urgence, leurs effets et les conséquences d'un refus de sa part.

◆ Quelle est la durée de la mesure ?

Le juge fixe la durée de la mesure de tutelle sans que celle-ci ne puisse excéder cinq ans. Le juge peut la renouveler pour une même durée. Lorsque l'amélioration de l'état du majeur protégé semble improbable, le juge peut, selon certaines modalités, renouveler la mesure pour une durée plus longue qu'il détermine.

Cotisation familiale

NOUVEAUTÉ 2013

Pour 2013, la principale nouveauté est la création d'une cotisation familiale pour répondre à la volonté de l'APF de s'adresser aux familles.

L'adhésion familiale, c'est pouvoir, individuellement, s'associer à la vie de l'APF, à travers ses espaces d'information, de participation, de décision et de responsabilités, et se porter candidature aux diverses élections départementales, régionales et nationales ou encore élire les représentants de l'association.

Le principe est le suivant :

Toutes les personnes d'une famille résidant à la même adresse (même foyer fiscal) peuvent bénéficier de la cotisation familiale suivant un barème préférentiel. Chaque membre de la famille recevra une carte d'adhérent personnelle.

L'enjeu est triple :

- donner aux familles toute la place qu'elles doivent avoir au sein de l'association
- permettre à chaque membre d'une même famille d'être reconnu comme adhérent à part entière
- s'adapter plus justement au budget des familles

A compter du 1er janvier 2013, l'APF proposera à l'ensemble de ses adhérents :

■ 20% de réduction sur l'adhésion pour 2 adhérents au sein de la même famille (soit 40 € au lieu de 50 €)

■ 40% de réduction à partir de 3 adhérents de la même famille (soit 45 euros au lieu de 75€ pour 3 adhérents, 60€ pour 4, etc...)

Si vous êtes déjà adhérent(e) et d'autres membres de votre famille souhaitent rejoindre l'APF, il faudra attendre l'échéance de votre adhésion pour bénéficier des tarifs associés à la nouvelle cotisation familiale.

RAPPEL

Au-delà de la cotisation familiale, les montants de la cotisation individuelle et des abonnements à Faire Face ne changent pas en 2013 :

- ◆ Adhésion seule : 25 euros
- ◆ Première adhésion gratuite pour les jeunes entre 18 et 25 ans
- ◆ Abonnement 12 mois si adhérent : 22 euros
- ◆ Abonnement seul 6 mois : 17 euros
- ◆ Abonnement seul 12 mois : 33 euros
- ◆ Abonnement seul 24 mois : 54 euros

N'hésitez pas à cotiser.

SUDOKU

Grille N° 15 - Moyen

La règle est simple. En partant des chiffres déjà inscrits, vous devez remplir la grille de manière que :

- chaque **ligne**
- chaque **colonne**
- chaque **carré de 3*3**

contiennent une seule fois les chiffres de 1 à 9.

Pas besoin d'être fort en maths, il s'agit juste d'un jeu de logique et de patience ! Tentez votre chance.

Vous trouverez la solution à la dernière page du journal.

	7		8		9			1
		5	6	7	4	3		
	6	8		3				7
	4	7						1
		1	7		3	6		
	2					7	5	
	5			8		9	4	
		6	9	4	1	2		
8			2		7			3

Coiffeuse à domicile

Vous recherchez une coiffeuse à domicile, que vous soyez une personne à mobilité réduite ou valide, vous pouvez contacter : **Cynthia G** au **06 65 66 93 68**

FEMME

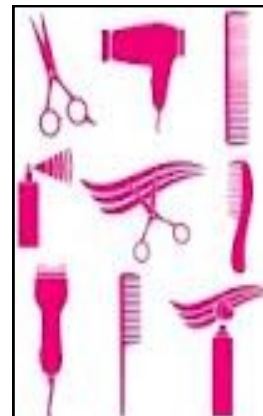
- Shampoing, coupe, brushing..... 20 euros
- Shampoing, coupe, couleur, brushing..... 35 euros
- Shampoing, mèches, coupe, brushing..... 45 euros
- Shampoing, coupe, permanente, brushing..... 40 euros
- Chignon à partir de..... 50 euros
- Lissage 15 euros

HOMME

- Shampoing, coupe.....15 euros

ENFANTS

- Fille..... 12 euros
- Garçon.....10 euros



Carte de fidélité : au bout de 10 RDV une coupe offerte.

➤ La délégation :

1 rue Gracchus Babeuf
93130 NOISY LE SEC
Tél. 01 48 10 25 35
Fax. 01 48 10 03 34
Mail : dd.93@apf.asso.fr

➤ Conseil départemental :

Mail : cd.93@apf.asso.fr

➤ Blog de la délégation

<http://apf93.blogs.apf.asso.fr/>

➤ Horaires de la délégation :

Du lundi au vendredi

➔ 9h à 12h et 13h à 17h

➤ Site Internet national:

www.apf.asso.fr



➤ Comité de rédaction

Nathalie Devienne, Ginette Torond et Sophie Grivet

SOLUTION DU SUDOKU

Grille n°15

6	3	1	7	5	2	4	9	8
5	8	2	1	4	9	6	3	7
7	4	9	6	8	3	2	5	1
3	5	7	8	1	4	9	2	6
4	2	6	3	9	7	1	8	5
9	1	8	2	6	5	4	7	3
2	7	4	5	3	1	8	6	9
8	9	3	4	7	6	5	1	2
4	6	5	9	2	8	3	7	1

Nous remercions chaleureusement la mairie du Tremblay en France qui imprime gracieusement ce numéro de Zoom.

